

COMITE d'HYGIENE, de SECURITE
et des
CONDITIONS de TRAVAIL
Départemental

Procès-verbal de la séance du 30 avril 2018

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 30 avril 2018 de 14 h 10 à 17 h 20, sous la présidence de madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Madame Annie FORVEILLE
Monsieur Richard GREEN
Monsieur Franck MOULHIAC
Madame Natacha L'YVONNET
Madame Laëtitia FRANCOIS

Secrétaire générale, Présidente
Proviseur vie scolaire
Conseiller technique EPS
Cheffe de division DIPATE
Assistante de prévention – DSDEN 77

Représentants des personnels

Monsieur Julien SAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Gisèle CUCO
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Philippe PERSE
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Julien GUERIN
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Fabien BUREAU
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Irwin CARTERON
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Catherine BABIN
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Thierry GRIGNON
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Emmanuelle OTTAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Luc MICHEL
Fédération de l'EN UNSA
Monsieur Romain MAHLER
Fédération Force Ouvrière

Professeur – Collège Henri IV à Meaux
Secrétaire du CHSCT D
PE - IEN La Ferté-sous-Jouarre

Professeur – Collège Blanche de Castille à
La Chapelle la Reine
Professeur – Lycée Jacques Amyot à
Melun
AAE – DSDEN de Seine-et-Marne

PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre

PE – Ecole maternelle Le Bréau à
Le Mée-sur-Seine

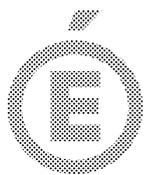
PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à
Combs-la-Ville

Professeure – Lycée Joliot Curie à
Dammarie-les-Lys

PE – Ecole maternelle Françoise Dolto à
Melun

PE – Ecole maternelle Les Régalles à
Savigny-le-Temple

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 10 et rappelle l'ordre du jour :



2

1 – Validation du PV de la séance du 18 décembre 2017

2 – Points sur les travaux du CHSCT académique

- Enquête menée au collège des Hiverneaux à Lésigny
- Enquête menée à la circonscription du Mée sur Seine

3 – Compte rendu de visites CHSCTD

- Collège Claude Monet à Magny-le-Hongre
- Ecole de Paley
- Ecole maternelle la Fontaine Sèche à Saint Pierre les Nemours

4 – Programme annuel de prévention départemental 2017-2018

5 – Questions diverses

Madame la Présidente propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

Julien Savi lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire.
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

Romain Mahler lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière.
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

Madame la Présidente propose de commencer la séance par l'ordre du jour et apportera ensuite quelques réponses notamment sur la question du rétablissement de la page « Santé et sécurité au travail » sur le site internet de la DSDEN 77 et du suivi des avis votés lors du CHSCTD du 18 décembre 2017.

1 – Validation du PV de la séance du 18 décembre 2017

Madame la Présidente demande si le procès-verbal du 18 décembre 2017 appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 – Points sur les travaux du CHSCT académique

- Enquête menée au collège les Hiverneaux à Lésigny

Madame la Présidente propose de faire la lecture du rapport d'enquête qui a été présenté et validé lors du dernier CHSCT académique.

- Enquête menée à la circonscription du Mée-sur-Seine

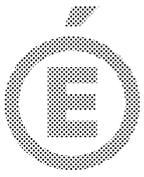
Le rapport d'enquête a été validé au CHSCT académique.

Sans remarque particulière, **Madame la Présidente** propose de passer au point suivant.

3 – Compte rendu de visites CHSCTD

- Collège Claude Monet à Magny-le-Hongre

Madame la Présidente demande si le compte rendu de la visite du collège de Magny-le-Hongre appelle des observations particulières.



3

Suite aux différents échanges avec les organisations syndicales, **Madame la Présidente** propose de modifier la page 7 du document comme suit :

Au lieu de : « Dans plusieurs salles de classe que nous avons visitées, nous avons constaté d'importantes traces d'humidité : dalles tachées, condensation et/ou moisissures sur les fenêtres et huisseries, infiltration d'eau par les portes (et flaque d'eau sous le bureau), odeurs malgré une ventilation mécanique (souvent arrêtée en raison du bruit fait) ».

Lire : « Dans toutes les salles de classe que nous avons visitées, nous avons constaté d'importantes traces d'humidité : dalles tachées et/ou condensation et/ou moisissures sur les fenêtres et huisseries et/ou infiltration d'eau par les portes (et flaque d'eau sous le bureau) et/ou odeurs malgré une ventilation mécanique (souvent arrêtée en raison du bruit fait) ».

Madame la Présidente propose également de modifier la page 19 du document comme suit :

Au lieu de : « En l'état, 17 personnels sur 64 (soit 26%) ont répondu au questionnaire ».

Lire : « En l'état, 17 personnels sur 60 (soit 28,3%) ont répondu au questionnaire ».

Sur la page 22 relative aux liens avec la hiérarchie, **Madame la Présidente** explique qu'il n'est pas possible de laisser les écrits rédigés de cette manière.

Luc Michel répond qu'il est important de respecter la parole des personnels qui ont été entendus. Il ne faut pas occulter le fait que des dysfonctionnements existent.

Gisèle Cuco propose de retravailler sur la formulation des propos qui ont été retranscrits mais tout en conservant le contenu.

Madame la Présidente propose de retravailler la formulation de ces propos lors du prochain groupe de travail. Une proposition de l'administration sera faite et soumise à validation lors de la séance qui se tiendra le 28 mai 2018.

La validation de ce rapport est donc reportée à cette date.

➤ Ecole de Paley

Madame la Présidente demande si le compte rendu de la visite de l'école de Paley appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, ce compte rendu de visite est approuvé à l'unanimité.

➤ Ecole maternelle la Fontaine Sèche à Saint Pierre les Nemours

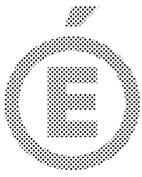
Madame la Présidente demande si le compte rendu de la visite de l'école maternelle la Fontaine Sèche à Saint Pierre les Nemours appelle des observations particulières.

Sans aucune remarque, ce compte rendu de visite est approuvé à l'unanimité.

4 – Programme annuel de prévention départemental 2017-2018

Franck Moulhiac présente le programme annuel de prévention pour l'année 2017-2018, qui se décline, pour le département, en 3 axes :

- Les outils de la prévention (les documents et registres obligatoires)
- Le réseau des acteurs de la prévention et les instances consultatives
- Information et formation des personnels.



4

En ce qui concerne le 1^{er} axe, **Franck Moulhiac** explique que l'objectif général est de poursuivre la mise en place des documents obligatoires dans les écoles, les EPLE et les services académiques avec 100% des registres à la fin de l'année.

L'information et la sensibilisation des personnels d'encadrement seront proposées dans la formation nationale des IEN. Il en sera de même pour les personnels de direction.

Les directeurs d'école seront également informés et formés sur les modalités d'exploitation des registres.

Franck Moulhiac précise que la généralisation de la mise en place de l'application DUERP de l'académie de Montpellier est en attente.

Le 2^{ème} axe est consacré au réseau des acteurs de la prévention et des instances consultatives.

Franck Moulhiac indique que des lettres de cadrage ont été signées par Madame l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, pour tous les assistants de prévention avec un volume horaire égale à 20% de leur temps par semaine.

Le 3^{ème} et dernier axe est fondé sur l'information et la formation des personnels, l'objectif général étant d'informer et de former l'ensemble des personnels en matière de santé et de sécurité au travail.

Il s'agit notamment de mettre à jour la circulaire rectorale 2016-105 à chaque rentrée scolaire et de former les nouveaux directeurs d'école ainsi que les IEN.

Il est à noter que la rubrique dédiée à la santé et à la sécurité au travail est en cours de validation avant sa publication sur le site internet de la DSDEN 77.

Cette rubrique se décomposera en 5 chapitres :

- Le DUERP
- Le PPMS
- Les registres obligatoires (registre sécurité incendie, registre santé et sécurité au travail, registre de danger grave et imminent, registre de soins)
- Le CHSCTD (avec un rappel de ses missions, sa composition avec la liste des membres)
- L'amiante (risques liés à l'amiante, le DTA...).

Par ailleurs, à l'avis n° 1 formulé lors de la séance du 18 décembre 2018 : « Le CHSCTD réuni aujourd'hui 18 décembre 2017 demande à ce que Madame la Présidente du CHSCTD 77 rappelle par un courrier adressé aux maires de notre département que la législation leur impose de fournir aux écoles les DTA et les mises à jour de ces documents » **Franck Moulhiac** répond que le courrier est à la validation de Madame l'Inspectrice d'académie. Une fois validé, ce courrier sera envoyé aux membres du CHSCTD pour information.

Concernant l'avis n° 2 formulé également lors de la séance du 18 décembre 2017 : « Le CHSCTD 77 réuni aujourd'hui 18 décembre 2017 demande que soient recensés tous les établissements de Seine-et-Marne dont les SSI dysfonctionnent afin que la Présidente du CHSCTD 77 puisse engager les collectivités territoriales à prendre les mesures qui s'imposent dans l'attente des réparations nécessaires », **Madame la Présidente** répond que tous les SSI du département fonctionnent. Dès lors qu'un SSI dysfonctionne, la DSDEN en est informée immédiatement.

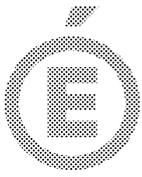
Elle précise que dans le 1^{er} degré, un SSI ne fonctionne pas : celui de Villeparisis.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **Madame la Présidente** souhaite évoquer la situation du collège Pierre Brossolette à Melun.

Elle précise qu'aucun mail n'est parvenu, ni à la DSDEN, ni à l'établissement informant du déplacement d'une délégation syndicale suite à la saisine du CHSCTD par plusieurs assistants d'éducation.

Pour pouvoir se déplacer dans un établissement au nom du CHSCT, il faut que ce soit dans un cadre réglementaire : soit dans le cadre des visites annuelles, soit dans le cadre d'une enquête pour danger grave et imminent.

Par ailleurs, la délégation doit comporter au moins un membre de l'administration.



5

Madame la Présidente informe les membres du CHSCTD que 3 courriers ont été adressés à la DSDEN suite à cette visite.

Julien Savi considère qu'il y a eu confusion. Ils se sont bien présentés en tant que représentants syndicaux et non comme membres du CHSCTD.

Madame la Présidente ajoute que la cheffe d'établissement avait compris qu'il s'agissait d'une enquête du CHSCTD.

Richard Green pense que dans le doute, il est préférable de doubler les mails par un appel téléphonique au chef d'établissement.

5 – Questions diverses

Romain Mahler souhaiterait savoir s'il existe une équivalence à la position dite « AFA » dans le 1^{er} degré.

Madame la Présidente répond qu'il s'agit d'une position administrative qui existe dans le 1^{er} degré. Il s'agit d'une affectation provisoire à l'année.

Romain Mahler demande si, suite à l'avis adopté au CHSCT ministériel sur la température des locaux, des choses ont été mises en place dans notre département.

Madame la Présidente répond qu'il n'y a pas de température maximum ni de température minimum référencée dans le code du travail. Cependant, des préconisations existent sur le plan froid et le plan canicule. Nous suivons donc ces préconisations mais il n'y a pas de plan départemental. Il y a des approches adaptées de façon ponctuelle.

Romain Mahler aimerait savoir si, sur le plan de la prévention, il serait possible de prévoir un groupe de travail sur le harcèlement.

Madame la Présidente répond qu'un groupe de travail est prévu au CHSCT académique. Des travaux sont menés. Si des actions sont mises en place, elles seront déclinées au niveau départemental.

Julien Savi demande si des suites ont été données concernant le dysfonctionnement du SSI du lycée François Couperin à Fontainebleau.

Richard Green répond qu'il n'y a aucune trace d'un document attestant que les travaux ont bien été faits.

Madame la Présidente ajoute que pour le groupe de travail du 28 mai prochain, une version corrigée sera proposée pour le collège Claude Monet à Magny-le-Hongre pour amendement. La fiche RSST sera également revue lors de cette séance.

Fabien Bureau annonce qu'un problème a été décelé au collège Chopin à Melun. Une audience a été demandée mais il n'y a pas eu de saisine du CHSCTD. Certains personnels se plaignent d'un manque de soutien de la part de la hiérarchie.

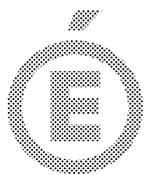
Richard Green rappelle qu'il ne fait pas les audiences, celles-ci relevant de la compétence des inspecteurs d'académie adjoints.

Julien Savi souhaite aborder la problématique de l'intervention de l'aide sociale à l'enfance dans les écoles, laissant ainsi les équipes enseignantes seules face aux parents.

Franck Moulhiac pense qu'il faudrait reprendre rendez-vous avec les services de l'ASE afin de revoir ensemble les procédures.

Julien Savi souhaite proposer au vote l'avis n° 1 suivant : « *La décision par l'Aide Sociale à l'Enfance de retirer un enfant à sa famille ne peut avoir pour conséquence la mise en danger des enseignants par la famille lorsque les services sociaux interviennent pour venir chercher l'enfant à l'école. Le CHSCTD77 estime indispensable qu'une procédure soit établie et mise en place afin de garantir la sécurité des enseignants dans et aux abords de*

l'école, aussi bien sur le temps scolaire qu'aux heures d'entrée et de sortie de classe. Cette protection doit durer aussi longtemps que nécessaire».



Madame la Présidente propose de procéder au vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis n° 1 est approuvé à l'unanimité.

6

Conformément à l'article 77 du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, les avis du CHSCTD seront désormais publiés sur le site internet de la DSDEN 77.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 20.

Pour la Présidente du CHSCTD
Et par délégation
La secrétaire générale

Annie FORVEILLE

Le secrétaire du CHSCTD

Julien SAVI